



**CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE
POUR L'ACCÈS AU CONCOURS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR,
SPECIALITÉ VÉTÉRINAIRE ET ALIMENTAIRE
DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE**

Présentation du dispositif de Classe Préparatoire Intégrée (CPI) 2018-2019

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, la CPI de l'INFOMA a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer le concours externe des techniciens supérieurs du Ministère chargé de l'Agriculture, spécialité « vétérinaire et alimentaire », en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, ainsi qu'un appui financier.

Le dispositif est soumis à des critères socio-économiques (géographique notamment), de ressources, de mérite et de motivation.

1 Conditions préalables d'accès

Les candidats inscrits à la CPI doivent remplir les conditions et détenir les diplômes leur permettant de se présenter au concours qu'ils envisagent de passer (à minima BAC ou niveau IV)

Ils doivent en outre :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions d'un agent du service public;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions.

2 Critères de recrutement

Les bénéficiaires de la CPI sont sélectionnés par une commission composée d'au moins trois membres sur la base des critères suivants :

- la motivation,
- le profil socio-économique,
- le mérite ; notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire (personnes résidant ou ayant résidé ou étudié dans des quartiers relevant de la politique prioritaire de la ville).

3 Modalités de recrutement

La sélection s'opère en deux temps : une phase de présélection, sur dossier, afin de retenir les candidats à auditionner et une phase de sélection, devant un jury, aux termes de laquelle la liste définitive des candidats est arrêtée.

4 Calendrier de recrutement pour 2018/2019

Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : **19 mars 2018**

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **22 mai 2018**

Publication de la liste des candidats convoqués à l'audition devant la commission de sélection : **18 juin 2018** (les élèves passant le baccalauréat en juin 2018 devront informer l'INFOMA de l'obtention de leur diplôme avant le **04 juillet 2018**).

Entretiens d'admission : **du 04 au 06 juillet 2018**

Publication de la liste des candidats admis : **semaine 28 (du 09 au 13 juillet 2018)**

Retour de l'engagement des candidats à suivre la CPI : **23 juillet 2018**

Date de rentrée : **fin septembre / début octobre 2018**

5 Contenu de la CPI

La formation vise à préparer les bénéficiaires de la CPI aux épreuves écrites et orales du concours de technicien supérieur (TSMA) spécialité « vétérinaire et alimentaire », du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le cursus se composera d'une alternance entre stages en présentiel et formations à distance.

Elle se déroule en deux parties :

- de fin septembre /début octobre 2018 à février 2019 : préparation aux épreuves écrites avec les apports méthodologiques nécessaires pour passer les épreuves écrites du concours, mises en situation et accompagnement pédagogique.
- à partir de mars 2019 : préparation aux épreuves orales du concours avec des apports méthodologiques, des séquences de tutorat et des oraux blancs personnalisés.

L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la rentrée de la CPI. En effet, seul un travail régulier peut leur permettre de se préparer dans les meilleures conditions.

6 Déroulement de la CPI

Les enseignements de la CPI se déroulent à l'INFOMA, à Corbas (69960) et au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Brioude-Bonnefont à Fontannes (43100).

La formation est gratuite mais les candidats ne sont pas rémunérés. L'INFOMA prend en charge de manière forfaitaire, les frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement concernant les formations en présentiel et les frais liés aux recrutements.

Les élèves de la CPI bénéficient, en outre, de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Son montant s'élève au total à 2 000 euros. **Elle est versée en 2 parties sous réserve de vérification d'assiduité aux enseignements de la CPI, y compris pour la réalisation des travaux à distance demandés, et de leur présentation aux épreuves du concours TSMA.**

L'allocation pour la diversité est cumulable avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les bénéficiaires de la CPI s'engagent à :

- adhérer sans réserve au règlement intérieur de l'INFOMA et à celui du site sur lequel ils suivent les enseignements,
- à être présent le jour de la rentrée (obligation sous peine d'exclusion)
- **à suivre de façon assidue** les cours, travaux pratiques et dirigés, à participer aux formations à distance ainsi qu'à se présenter aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe,
- à signaler à l'INFOMA tout changement d'adresse,
- à informer l'INFOMA des résultats des épreuves des concours passés, et à renvoyer les attestations de présence correspondantes.

La classe préparatoire intégrée (CPI) permet l'accès au concours externe; elle ne prépare pas au concours interne.

Pour tout renseignement complémentaire :

- consultez le site Internet de l'INFOMA : <http://www.infoma.agriculture.gouv.fr/>
- téléphone : 04 72 28 93 00



web